

# **MAIRIE DE LAILLY**

## **COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2023**

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni le vendredi 21 avril 2023 à 19 heures 00, sous la présidence de **Madame Christiane CROSIER**

Présents : Mme. Christiane CROSIER, M. Vincent CROSIER, M. François GELDREICH-GRAVOT, M. Sylvain MASSÉ, M. Mickael MELIN, M. Alain MOIGNE, Mme. Christelle PINOT, Mme. Caroline SICARD

Absent représenté : M. Adrien ROGER par M. Vincent CROSIER

Absent : M. Jean-Claude VAN MELLE

Secrétaire de séance : M. Sylvain MASSÉ

### **Ordre du jour:**

Validation du compte rendu du Conseil municipal du 7 avril 2023

Vote du Compte administratif de la Commune 2022

Vote du Compte de Gestion de la Commune 2022

Demande de subventions

Questions diverses

### **Délibérations du conseil:**

#### **Compte administratif 2022 ( DE 2023 10)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Sylvain MASSÉ délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		161 222.79		4 991.17		166 213.96
Opérations de l'exercice	192 579.49	194 828.96	22 824.79	17 426.82	215 404.28	212 255.78
TOTAUX	192 579.49	356 051.75	22 824.79	22 417.99	215 404.28	378 469.74
Résultat de clôture		163 472.26	406.80			163 065.46
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		163 065.46
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		38 845.87

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents

comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide à l'unanimité d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

406.80	au compte 1068 (recette d'investissement)
163 065.46	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

### Compte administratif 2022 ( DE 2023 11)

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CROSIER Christiane

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 163 472.26 €**

décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	161 222.79
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	38 845.87
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>2 249.47</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2022</b>	<b>163 472.26</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2022</b>	<b>163 472.26</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	406.80
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	163 065.46
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### Prime de départ secrétaire de Mairie ( DE 2023 12)

Le Maire expose,

Dans le but de le remercier, le Maire propose de lui verser une prime de départ.

Après délibération, le Conseil Municipal, a 8 pour et 1 abstention des membres présents et représentés, accepte de donner une prime d'un montant de 1000 euros à M. ROUYER. Cette prime sera versée avec la paie de juin 2023.

### Demande de subventions ( DE 2023 13)

Madame le Maire présente les demandes de subventions des associations.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de subventionner les associations comme suit,
- d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget Primitif 2022 aux comptes 6574 et 65738 :

### Demande de subventions complémentaires 2023 :

ADMR :	200 euros
Association Les croqueurs de Pommes:	30 euros
Office municipal des sports de Villeneuve L'archeveque:	60 euros
École maternelle Robert Desnos:	50 euros
École Élémentaire Saint Exupéry:	100 euros

Montant total: 440 euros

### Questions diverses :

Quelques dates à retenir :

- Journée citoyenne : le Samedi 10 juin 2023
- Soirées four à pain :
  - \* samedi 20 mai
  - \* samedi 17 juin
  - \* samedi 5 août
  - \* samedi 2 septembre
- soirée du 13 juillet

Informations diverses:

- Le locataire de la Charmée nous a informé qu'il va partir. Sa location se termine le 31/05/2023
- M. URBANEK a envoyé un courrier à la Mairie. Mme. Le Maire se charge de lui répondre et de se renseigner auprès des services sociaux.

fin de la réunion : 20h15